



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 mars 2019

Invitation presse

Lutte contre la vie chère Signature de l'accord Bouclier Qualité- Prix 2019

Le dispositif Bouclier Qualité Prix (BQP) a été l'un des premiers outils de la loi du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique outre-mer. Rendu opérationnel dès le mois mars 2013, il s'agit d'un accord de modération de prix portant sur des produits de grande consommation.

Le préfet de la Martinique, le président du syndicat des grossistes et distributeurs alimentaires et l'AMPI présenteront l'accord conclu pour cette année 2019, ce jeudi 28 mars, en préfecture.

**Les médias sont invités à assister à la signature et à la présentation
de l'accord BQP
Jeudi 28 mars 2019 à 15h, en préfecture (Salle Schoelcher)**

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972